

SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL ET DE PASSY

Mairie du XVI^e arrondissement, 71 avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16 - e.mail : histoire-auteuil-passy@orange.fr

Réunion CESE – Mairie du XVI^e – SHAP du 24/09/2015

Résumé du compte-rendu

Ce projet s'inscrit dans le devoir de mémoire d'un passé industriel sur la colline de Chaillot, un des objectifs poursuivi par la Société Historique d'Auteuil et de Passy.

Étaient présents :

Pour le CESE :

- Mme Annie PODEUR, secrétaire générale
- M. Gilles BESLAY, directeur du patrimoine immobilier et de la logistique
- M. Yves BOUVIER, directeur adjoint du patrimoine immobilier et de la logistique
- Mme Claire BONNETIER, directrice adjointe de la communication
- Mme Florence FONTANI chargée de mission « valorisation » à la direction de la communication
- M. Youssef AMARA chargé des affaires financières et logistique au sein de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique

Pour la mairie du 16^{ème} :

- Mme Marie-Caroline BRASSEUR, adjointe à M. le Maire du 16^{ème} arrondissement

Pour la Société Historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- M. Hubert DEMORY, président délégué
- M. Alain GIBERT, administrateur chargé de mission

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture :

- M. Antoine-Marie PREAUT, chef de département opérationnel

Était absent excusé :

- M. Stéphane THOIN, architecte en chef des monuments historiques en charge du CESE

Était non représentée bien qu'invitée :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France

Point 1 de l'ordre du jour : composition du comité de pilotage

La composition du comité de pilotage du projet est arrêtée comme suit :

Pour le CESE :

- Gilles BESLAY, Yves BOUVIER et Florence FONTANI

Pour la mairie du 16^{ème} :

- Marie-Caroline BRASSEUR

Pour la Société historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- Hubert DEMORY et Alain GIBERT

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture :

- Antoine-Marie PREAUT

Pour les architectes des monuments historiques :

- Stéphane THOIN

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France

- Dominique CERCLET chef du service « conservation des monuments historiques »

Pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (dont dépend le service des phares et balises) :

- Vincent GUIGUENO historien des phares et balises en France, et chargé au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie de la conservation et de la gestion du patrimoine des phares et balises.

Point 2 de l'ordre du jour : Lieu d'exposition de la lanterne

Le lieu d'exposition de la lanterne proposé par le CESE sur son emprise foncière, à savoir à l'angle des avenues « Albert de Mun » et « Président Wilson » est retenu, sous réserve des résultats de l'étude de faisabilité de cette implantation qui devra être conduite.

Point 3 de l'ordre du jour : Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'ouvrage déléguée du projet

Compte tenu du fait que le CESE est d'une part propriétaire de la lanterne, confirmé dans le permis de démolir, d'autre part attributaire de la parcelle foncière sur laquelle se situe le lieu d'exposition retenu, il apparaît que le maître d'ouvrage naturel du projet est le CESE.

Le maître d'ouvrage retenu est donc le CESE qui, comme il le fait habituellement pour ses opérations d'investissements immobiliers, déléguera cette maîtrise d'ouvrage à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

Point 4 de l'ordre du jour : Organisation de la visite du Président Jean-Paul DELEVOYE au magasin central des finances à Croissy-Beaubourg

Interrogé sur ce point en fin de réunion, Le président Jean-Paul Delevoye confirme son souhait d'aller visiter la lanterne, là où elle est stockée, au magasin central des finances à Croissy-Beaubourg, mais précise qu'il souhaite faire cette visite à la fin de la première phase de maîtrise d'œuvre, une fois le projet techniquement et financièrement défini de façon précise.

En attendant cette visite officielle, il est convenu que le CESE organisera, pour ses services concernés par le projet, une première visite technique de la lanterne à Croissy-Beaubourg.

Point 5 de l'ordre du jour : Etude et réalisation du piédestal sur lequel poser la lanterne – maîtrise d'œuvre du projet

Le maître d'ouvrage délégué choisira un maître d'œuvre via une consultation organisée par lui dans ce but.

Il est convenu que la mission de maîtrise d'œuvre sera fractionnée en deux parties :

- une première phase (tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre) comprenant l'étude technique et financière du piédestal en allant jusqu'à l'établissement de l'APS (avant-projet sommaire) et en effectuant les nécessaires sondages de résistance du sol, compte-tenu du poids de la lanterne (plusieurs tonnes) et du fait que le sous-sol de l'endroit envisagé pour la

construction du piédestal, d'une part contient deux cuves à fuel dont une est aujourd'hui désaffectée, d'autre part est située à priori en partie sur des anciennes carrières de Paris,

- une deuxième phase (tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre) visant, une fois le financement de l'opération assuré, à réaliser le piédestal, et également à commander et superviser les travaux de restauration, de transport et d'installation sur son piédestal, de la lanterne.

Par ailleurs, deux modes d'exposition de la lanterne sur le lieu d'exposition retenu sont envisagés :

- soit avec un piédestal, situé à l'intérieur des grilles actuelles qui entourent le lieu d'exposition, et d'une hauteur au moins égale à celle des grilles afin que la lanterne soit visible de l'extérieur des grilles,
- soit avec un piédestal, situé à l'extérieur de grilles au tracé modifié, afin de permettre au public de faire le tour de la lanterne à partir des trottoirs des avenues Albert de Mun et Président Wilson.

Après discussion, il est convenu d'adopter la première solution (piédestal à l'intérieur des grilles actuelles).

Point 6 de l'ordre du jour : Financement de l'opération et planning prévisionnel

En ce qui concerne le mode et les sources de financement de l'opération, il est convenu :

- que la première phase de maîtrise d'œuvre (étude technique et financière du piédestal) sera financée par le CESE dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement immobilier déployé par l'OPPIC,
- que les coûts relatifs à la réalisation du projet seront supportés, en partie par le budget du CESE, en partie par le mécénat en faveur du CESE, et en partie par d'éventuels apports extérieurs complémentaires, notamment l'éventuelle subvention de 100.000 € demandée par la SHAP dans le cadre du budget participatif de la Mairie de Paris.

Par ailleurs, Il est convenu que le CESE et la SHAP étudieront, chacun en ce qui le concerne, les mécanismes susceptibles d'être utilisés pour concentrer au niveau du CESE les diverses sources de financement potentielles du projet.

Enfin il est envisagé que le projet aboutisse avant les journées du patrimoine 2017 (situées en septembre 2017) afin que l'inauguration de la lanterne sur son lieu d'exposition puisse être couplée avec cette manifestation.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

Il est suggéré de coupler l'inauguration de l'implantation de la lanterne au CESE avec une exposition, organisée au CESE à l'occasion des journées du patrimoine 2017, et incluant, d'une part un rappel de l'épopée scientifique et technique de la signalisation maritime sur la colline de Chaillot (par exemple à partir d'éléments établis lors de l'exposition « phares » de 2012 au musée de la Marine), d'autre part une présentation de l'histoire architecturale du CESE et des récents travaux de restauration de ses bâtiments.

Cette idée est retenue et devra être étudiée le moment venu, en fonction notamment du planning réel de la réalisation du projet.

Document rédigé par Alain Gibert, administrateur chargé de mission de la SHAP.